

**PROJET DE CENTRE DE TRI TRANSFERT DE DECHETS SUR LES  
COMMUNES DE SAINT-JEAN-DES-CHAMPS ET SAINT-PLANCHERS**



**DEMANDE D'AUTORISATION  
ENVIRONNEMENTALE**

**B2 – CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES,  
GARANTIES FINANCIERES**



SUIVI DU DOCUMENT :  
B2-08210098-011-Capacités techniques et financières

Indice	Établi par :	Approuvé par :	Le :	Objet de la révision :
A	M.DUBOT	D.DELOUVEE	29/06/2023	Version initiale
B	M.DUBOT	D.DELOUVEE	04/07/2023	Version corrigée
C	M.DUBOT C.CHASLES	D.DELOUVEE	26/09/2023	Version corrigée
D	C.CHASLES	C.CHASLES	04/10/2023	Intégration des remarques
E	C.CHASLES	C.CHASLES	27/10/2023	Intégration des remarques

# SOMMAIRE

<b>A. Présentation de la société SPHERE .....</b>	<b>4</b>
<b>A.1. Présentation de la Société SPHERE .....</b>	<b>4</b>
<b>A.2. Identification de la société SPHERE.....</b>	<b>4</b>
<b>B. Capacités techniques de SPHERE .....</b>	<b>5</b>
<b>B.1. Présentation des capacités techniques de SPHERE .....</b>	<b>5</b>
<b>B.2. Organisation de l'exploitation et de la maintenance .....</b>	<b>5</b>
<b>B.3. Formation du personnel .....</b>	<b>6</b>
<b>B.4. Recrutement du personnel .....</b>	<b>7</b>
<b>C. Capacités financières de SPHERE .....</b>	<b>8</b>
<b>C.1. Présentation des capacités financières de SPHERE .....</b>	<b>8</b>
<b>C.2. Modalités de financement du projet.....</b>	<b>8</b>
C.2.1. En phase de conception/construction .....	8
C.2.2. En phase d'exploitation .....	8
C.2.3. En phase de remise en état du site .....	8
<b>D. Modalités de constitution des garanties financières .....</b>	<b>9</b>

**Annexe 1 - K-Bis de la Société SPHERE**

**Annexe 2 - Calcul des garanties financières**

## A. PRESENTATION DE LA SOCIETE SPHERE

### A.1. PRESENTATION DE LA SOCIETE SPHERE

La société SPHERE est une entreprise de services à l'environnement du Groupe STURNO. Elle exerce ses activités de collecte et de tri des déchets pour les collectivités et pour les entreprises. Son effectif en 2022 était de 159 collaborateurs pour un chiffre d'affaire de plus de 32 M€.

Figure n°1. Implantation des sites exploités par la société SPHERE



### A.2. IDENTIFICATION DE LA SOCIETE SPHERE

Les informations principales de SPHERE sont précisées ci-après (cf. Kbis en Annexe 1) :

Figure n°2. Identification de la société SPHERE

NOM	Scce Propr Hygiène Etud Recycl Environnem (SPHERE) (Pôle déchet)
FORME	Société par Action Simplifiée (SAS)
CAPITAL	1 200 000,00 €
IMMATRICULATION	Coutances B 393 568 829
SIÈGE SOCIAL	Rue des Grèves, 50 300 AVRANCHES
REPRÉSENTANTS	SPHERE Président : Jean-François GADBOIS Directeur Général : Franck DELAMARE
N°APE ET ACTIVITÉ	COLLECTE DES DECHETS NON DANGEREUX (3811Z)

#### Annexe 1 : K-Bis de la Société SPHERE

## B. CAPACITES TECHNIQUES DE SPHERE

### B.1. PRESENTATION DES CAPACITES TECHNIQUES DE SPHERE

La société SPHERE gère plusieurs types d'activités selon les agences :

- ✓ **Donville les Bains** : Agence de collecte de déchets industriels et de bennes de déchetteries : (camions ampliroll, camions grue, camions FMA), encadrement exploitation et service facturation ;
- ✓ **Montebourg** : Agence de collecte et tri/transfert : collecte porte à porte en Benne Ordures Ménagères (OM et collecte sélective), collecte en camion grue des bornes d'apport volontaire (Collecte Sélective), collecte des bennes des déchetteries, collecte en camion hayon, tri et transfert des déchets DEEE (Marché ECOSYSTEM), collecte et tri des déchets d'éléments d'ameublement (Marché ECOMAISON, ex ECOMOBILIER). Encadrement exploitation collecte et tri ;
- ✓ **Saint Jean de la Haize** : Agence de tri/transfert de DIB, et de déchets d'éléments d'ameublement (Marché ECOMAISON, ex-ECOMOBILIER) ;
- ✓ **Villedieu les Poêles** : Centre de tri de Collecte Sélective ;
- ✓ **Mesnil Aubert** : Agence de collecte porte à porte en Benne à Ordures Ménagères (OM) et site de transfert des OM ;
- ✓ **Gorron** : Agence de collecte Point d'Apport Volontaire (OM, CS et verre) et site de transfert des CS et verre ;
- ✓ **Rots** : Dépôt de camions de collecte en Point d'Apport Volontaire ;
- ✓ **Argentan** : Agence de collecte en à porte en Benne à Ordures Ménagères (OM).

Le site de **Saint Jean des Champs** correspondrait au regroupement de l'agence de collecte de Donville, et du site de tri/transfert de Saint Jean de la Haize.

**Figure n°3. Tableau récapitulatif des types d'activités par site exploité par la société SPHERE**

		Sites								
		Donville les Bains (50)	Montebourg (50)	St Jean de la Haize (50)	Villedieu les Poêles (50)	Le Mesnil Aubert (50)	Gorron (53)	Rots (14)	Falaise (14)	Argentan (61)
Type d'activité	Collecte Porte à Porte BOM		X			X				X
	Collecte PAV camion grue (OM/CS/Verre)	X	X				X			
	Collecte en Ampliroll des bennes de déchetteries	X	X							
	Dépôt de PL	X	X			X	X	X	X	X
	Transfert OM et/ou CS		X			X				
	Tri/Transfert de DIB et déchets de REP (ECOMAISON/ECOSYSTEM)		X	X						
	Tri de Collecte Sélective				X					

### B.2. ORGANISATION DE L'EXPLOITATION ET DE LA MAINTENANCE

#### Organisation générale

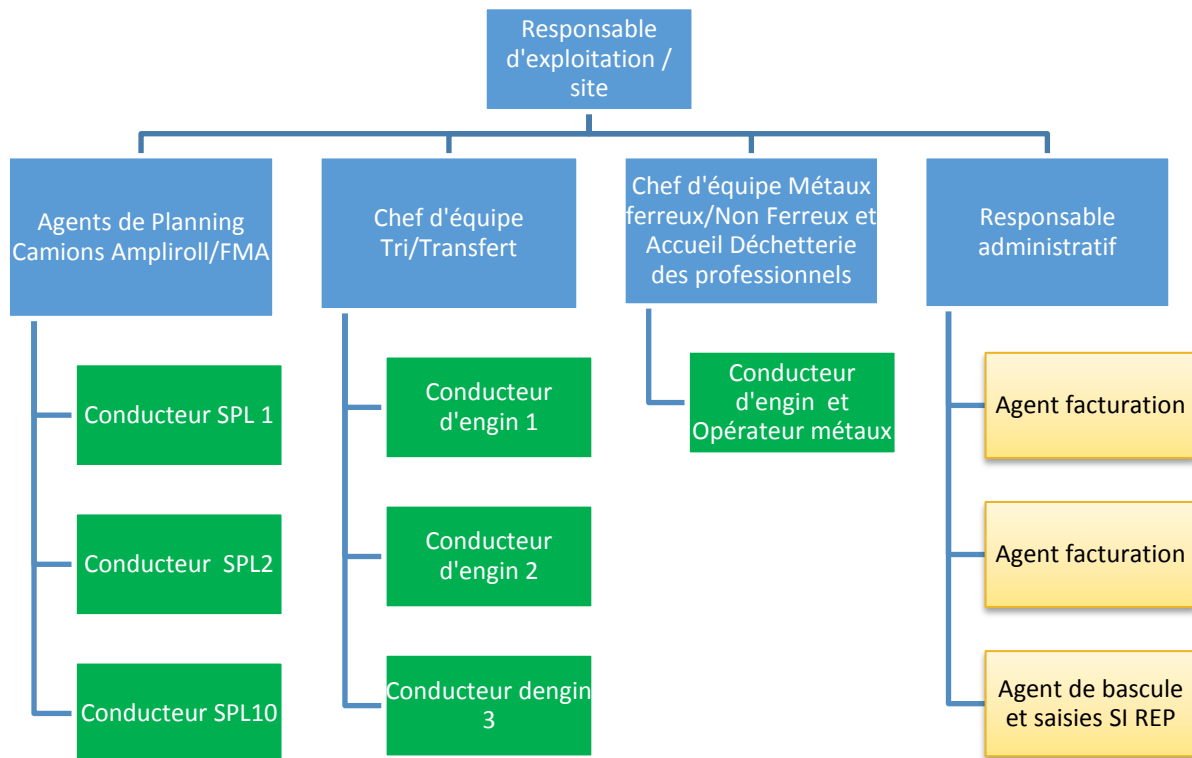
Le site sera dirigé par un responsable de site présent sur le site en permanence. Celui-ci dépendra d'un Responsable d'Activité Collecte/Transport/Tri/Transfert de déchets.

Le site de saint Jean des Champs sera dédié aux activités suivantes :

- ✓ Base logistique de camions de collecte (ampliroll / FMA et PAV)
- ✓ Site de tri et transfert de déchets (des entreprises et des Eco-organismes)

- ✓ Déchetterie dédiée aux artisans et autres professionnels
- ✓ Site de tri et transfert de métaux ferreux et non-ferreux
- ✓ Les locaux sociaux accueilleront le personnel de l'activité collecte et celui du tri/transfert
- ✓ Les bureaux accueilleront la Direction du site, la planification de la collecte, et les moyens administratifs liés à ces services (saisie des bons, accueil pont bascule, facturation)

**Figure n°4. Organigramme de l'équipe affectée à l'exploitation du projet SPHERE**



### B.3. FORMATION DU PERSONNEL

Le personnel affecté à l'exploitation du site bénéficie d'un parcours d'intégration et de formation.

#### Formation avant la mise en service du centre de tri-transfert

La formation du personnel sera assurée par SPHERE.

Les salariés qui seront affectés sur Saint Jean des Champs exercent déjà leur fonction au sein de l'agence de Donville (pour la partie Collecte en camion et tri des métaux), ainsi qu'à St Jean de la Haize pour la partie tri/transfert des déchets. Le cas échéant, chaque nouvel embauché sera formé par les tuteurs déjà présents dans l'entreprise.

#### L'accueil / formation au poste d'un nouveau embauché

Tous les nouveaux embauchés, qu'ils soient en contrat intérimaire, en contrat à durée déterminée ou indéterminée, et quelles que soient les qualifications du nouvel embauché, bénéficient d'une formation adaptée au poste à pourvoir. Pour cela, l'encadrement réalise un accueil personnalisé au poste.

Cet accueil au poste comprend :

- ✓ Une présentation du site, du poste, et des missions confiées ;
- ✓ L'explication des risques sécurité et environnement liés aux tâches que le salarié sera amené à effectuer, et les règles de sécurité qui s'y rapportent ;
- ✓ La transmission des différentes procédures (fiches méthodes, modes opératoires, fiches de situation d'urgence).

La prise de poste s'effectue en doublon. Le nouvel embauché est accompagné d'un agent expérimenté. Cette période de doublon ne s'achève qu'à l'issue de l'évaluation réalisée conjointement par l'agent expérimenté et l'encadrement du site, lorsque le salarié est jugé apte à occuper ses missions en autonomie.

L'application de cette procédure d'intégration permet de garantir pleinement la maîtrise des risques, et l'exploitation efficace de l'installation.

## **B.4. RECRUTEMENT DU PERSONNEL**

La politique de recrutement s'appuie sur des dispositifs adaptés au public visés :

- ✓ Les recrutements traditionnels, en partenariat avec Pôle Emploi, les missions locales ;
- ✓ L'APEC ou encore les sites RegionsJob, eQuest ;
- ✓ L'insertion de personnes en difficulté et/ou de travailleurs handicapés grâce à des partenariats locaux et une société internalisée, la société EIME ;
- ✓ JobTeaser pour les étudiants et jeunes diplômés ;
- ✓ Les cabinets spécialisés, pour les métiers en tension comme ceux de la maintenance ;
- ✓ Les contrats de formation en alternance.

## C. CAPACITES FINANCIERES DE SPHERE

### C.1. PRESENTATION DES CAPACITES FINANCIERES DE SPHERE

Le porteur de la demande est la société SPHERE. Les informations sociétaires sont précisées ci-après :

*Figure n°5. Informations sociétaires*

NOM	SPHERE
FORME	Société par Actions Simplifiée
CAPITAL	1 200 000
IMMATRICULATION	393 568 829
SIÈGE	Rue des Grèves 50 300 AVRANCHES
REPRÉSENTANT	GADBOIS Jean-François
N°APE	3811Z
CHIFFRES D’AFFAIRES (2022)	32 742 700 €

### C.2. MODALITES DE FINANCEMENT DU PROJET

#### C.2.1. En phase de conception/construction

---

En phase de conception, la société SPHERE autofinancera le projet grâce à des capitaux propres. En phase construction une partie sera autofinancée et l’autre partie sera financé par de l’emprunt bancaire.

#### C.2.2. En phase d’exploitation

---

La société SPHERE est en capacité de financer elle-même l’exploitation du projet.

#### C.2.3. En phase de remise en état du site

---

La société provisionnera dans ses comptes les fonds nécessaires pour la remise en état du site.



## D. MODALITES DE CONSTITUTION DES GARANTIES FINANCIERES

L'Article D181-15-2 du Code de l'Environnement prévoit que « pour les installations mentionnées à l'Article R516-1 ou à l'Article R515-101 », le dossier comprend « le montant des garanties financières exigées à l'Article L516-1 ».

L'Arrêté du 31 mai 2012 fixe la liste des ICPE soumises à l'obligation de constitution de garanties financières.

Le projet relève de l'autorisation au titre des rubriques 2791, 2718 et 2710-1. Ce classement implique l'obligation de constitution de garanties financières.

Les modalités de calcul des garanties financières sont définies par l'Arrêté du 31 mai 2012 relatif aux modalités de détermination et d'actualisation du montant des garanties financières pour la mise en sécurité des installations classées et des garanties additionnelles en cas de mise en œuvre de mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines.

Le détail du calcul est fourni en Annexe 2 de la présente pièce. L'Article R516-1 du Code de l'Environnement fixe à 100 000 euros le seuil à partir duquel l'obligation de constitution de garanties financières s'applique.

### ***Annexe 2 - Calcul des garanties financières***

Le montant calculé s'élève à **236 784 euros**, la constitution de garanties financières s'impose. Une garantie bancaire sera constituée. L'attestation sera fournie au plus tard à la mise en service de l'installation.

## **ANNEXE 1 : KBIS DE LA SOCIETE SPHERE**



N° de gestion 2000B01190

*Extrait Kbis*

**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**  
à jour au 30 mars 2023

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	393 568 829 R.C.S. Coutances
<i>Date d'immatriculation</i>	01/01/2000
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	<b>S P H E R E</b>
<i>Sigle</i>	SPHERE
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Capital social</i>	1 200 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	Rue des Grèves 50300 Avranches
<i>Activités principales</i>	Collecte, traitement et recyclage des ordures ménagères et toutes activités liées à l'environnement en général et à la propreté ; Exploitation et entretien de tous services aux collectivités publiques et organismes privés, sous quelque forme que ce soit, étude et/ou exécution de tous travaux publics ou privés. Le transport public routier de marchandises et/ou de location de véhicules industriels avec conducteur au moyen de véhicules de tout tonnage.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 17/01/2093
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**

**Président**

<i>Nom, prénoms</i>	GADBOIS Jean-François Michel Gustave
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 23/08/1973 à Avranches (50)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	107 Perouzel 35133 Lécousse

**Directeur général**

<i>Nom, prénoms</i>	DELAMARE Franck Henri André
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 01/03/1966 à Rives-en-Seine (76)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	7 Rue de L Enchanterie 44300 Nantes

**Commissaire aux comptes titulaire**

<i>Dénomination</i>	AUDIT EXPERTISES
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Adresse</i>	Saint-Martin-des-Champs 6 le Haut Quesnoy 50300 Avranches
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	383 624 434 RCS Coutances

**Commissaire aux comptes suppléant**

<i>Nom, prénoms</i>	BLIN-LEBRETON Philippe
<i>Domicile personnel ou adresse professionnelle</i>	Saint-Martin-des-Champs 6 le Haut Quesnoy 50300 Avranches

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

<i>Adresse de l'établissement</i>	Rue des Grèves 50300 Avranches
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Collecte, traitement et recyclage des ordures ménagères et toutes activités liées à l'environnement en général et à la propreté ; Exploitation et entretien de tous services aux collectivités publiques et organismes privés, sous quelque forme que ce soit, étude et/ou exécution de tous travaux publics ou privés.

**Greffé du Tribunal de Commerce de Coutances**67 RUE SAINT NICOLAS  
50208 COUTANCES CEDEX

N° de gestion 2000B01190

Le transport public routier de marchandises et/ou de location de véhicules industriels avec conducteur au moyen de véhicules de tout tonnage.

*Date de commencement d'activité*

01/01/1994

*Origine du fonds ou de l'activité*

Création

*Mode d'exploitation*

Exploitation directe

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT***Adresse de l'établissement*

Rue de l'Entre Deux Rochers 50350 Donville-les-Bains

*Activité(s) exercée(s)*

Centre de tri, déchetterie, récupération de papiers, cartons, plastiques, Dib, dis, location de bennes. Récupération de métaux ferreux et non ferreux.

*Date de commencement d'activité*

01/01/2004

*Origine du fonds ou de l'activité*

Achat

*Précédent exploitant**Dénomination*

VIMOND ENVIRONNEMENT

*Numéro unique d'identification*

419 807 631

*Nom du journal d'annonces légales*

Ouest France

*Date de parution*

27/12/2003

*Mode d'exploitation*

Exploitation directe

*Adresse de l'établissement*

ZA du Cacquevel-Villedieu-Les-Poêles 50800 Villedieu-les-Poêles-Rouffigny

*Activité(s) exercée(s)*

Centre de tri de déchets.

*Date de commencement d'activité*

01/07/2021

*Origine du fonds ou de l'activité*

Création

*Mode d'exploitation*

Exploitation directe

**IMMATRICULATIONS HORS RESSORT***R.C.S. Caen**R.C.S. Cherbourg***OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES***- Mention*

LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRANVILLE A ETE RATTACHE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE COUTANCES PAR LE DECRET No 99-659 DU 30 JUILLET 1999 AVEC EFFET AU 1er JANVIER 2000.

La présente immatriculation au RCS ne vaut pas autorisation d'exercer l'activité de Le transport public routier de marchandises et/ou de location de véhicules industriels avec conducteur au moyen de véhicules de tout tonnage.

La réglementation particulière à cette activité prévoit que l'autorisation d'exercer est délivrée par l'autorité compétente après l'immatriculation au RCS. La pièce justificative doit être fournie au greffe dans les quinze jours de sa délivrance par l'autorité compétente. Faute pour l'assujetti de respecter ce délai, le greffier procède comme il est dit au deuxième alinéa de l'article R123-100 du Code de Commerce en saisissant le juge Commis à la surveillance du Registre du Commerce et des Sociétés.

(Article R123-96 du Code de Commerce).

Le Greffier



A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

FIN DE L'EXTRAIT



## **ANNEXE 2 : CALCUL DES GARANTIES FINANCIERES**

Calcul du montant des garanties financières (M)

Document mis à jour le 02/10/2023

Formule de calcul:  $M = Sc [Me + \alpha (Mi + Mc + Ms + Mg)]$

Sc : coefficient pondérateur de prise en compte des coûts liés à la gestion du chantier.

Sc = 1,10

Me : montant relatif aux mesures de gestion des produits dangereux et des déchets présents sur le site de l'installation

Formule de calcul  $ME = Q1 \cdot (CTR \cdot d1 + C1) + Q2 \cdot (CTR \cdot d2 + C2) + Q3 \cdot (CTR \cdot d3 + C3)$

Q : quantité de déchet (Q1 : déchets dangereux, Q2 : déchet non dangereux, Q3 : déchets inertes)

CTR : coût de transport au km

D : distance de transport entre le site et le centre de traitement de déchet (d1 : distance pour les déchets dangereux, d2 : distance pour les déchets non dangereux, C3 : distance pour les déchets inertes)

C : Coût de gestion jusqu'à élimination des déchets (C1 : coût pour les déchets dangereux, C2 : pour les déchets non dangereux, C3 : coût pour les déchets inertes)

**PRODUITS ET DECHETS INERTES, NON DANGEREUX OU DANGEREUX**

type de produits/déchets	volume maximum présent sur site (m3) => volume de stockage max -10%	densité (en t/m3)	quantité maximale à évacuer (en t) Q	coût de transport forfaitaire incluant les distances d Ctr	coût des opérations de gestion jusqu'à élimination (en €/t) C	coût total de transport et des opérations de gestion jusqu'à élimination (en €)
Caoutchouc	2160	0,3	648	120	Coût de traitement assumé par le client	77 760,00 €
Verre	1080			Transport assuré par repreneur	Traitement assuré par repreneur	-
Métaux ferreux et non ferreux				Reprise gratuite		- €
Plâtre				Reprise gratuite		- €
Briques patrières	135	0,27	36,45	transport inclu dans coût traitement C	150	5 467,50 €
Gravats	405	1,2	486	transport inclu dans coût traitement C	10	4 860,00 €
Amiante			20	transport inclu dans coût traitement C	225	4 500,00 €
Bois / Palettes > Bois A				Reprise gratuite		- €
Bois B	1440	0,15	216	transport inclu dans coût traitement C	100	21 600,00 €
DIB vrac arrivant - Déchets ultimes	1710	0,3	513	transport inclu dans coût traitement C	175	89 775,00 €
Plastiques / Films plastiques				Reprise gratuite		- €
Cartons vrac				Reprise gratuite		- €
DEEE				Reprise gratuite		- €
Plastiques dur rigides				Reprise gratuite		- €
Menuiseries vitrées > sur rack				Reprise gratuite		- €
Laine de verre				Reprise gratuite		- €
Laine de roche				Reprise gratuite		- €
DDS de la déchetterie professionnelle			2	transport inclu dans coût traitement C	800	1 600,00 €
DEA				Reprise gratuite		- €
DDS produits par le site			0,1	transport inclu dans coût traitement C	800	80,00 €
Eaux hydrocarburées du séparateur hydrodynamique + Décanteur-dépollueur + séparateur hydrocarbures	5			transport inclu dans coût traitement C	315	1 575,00 €
Boues hydrocarburées du du séparateur hydrodynamique + Décanteur-dépollueur + séparateur hydrocarbures	5			transport inclu dans coût traitement C	630	3 150,00 €
<b>Me =</b>						<b>132 607,50 €</b>

Mi : montant relatif à la neutralisation des cuves enterrées présentant un risque d'explosion ou d'incendie après vidange.

Formule de calcul  $Mi = (Cn \cdot Nc) + (Pb \cdot V)$

Cn : coût fixe relatif à la préparation et au nettoyage de la cuve.	2 200,00 €	
Pb : prix du m3 du remblai liquide inerte (béton) €/m <sup>3</sup>	130,00 €	
V : volume de la cuve exprimé en m3.	0	Aucune cuve enterrée, celles présentes (GNR et AD blue) seront aériennes
Nc : nombre de cuves à traiter	0	

Mi = - €

**Mc : montant relatif à la limitation des accès au site****Formule de calcul**

$$Mc = Pnc \times Cc + (nP \times Pp)$$

<b>Pc</b> : périmètre du site déjà clôturé (en m)	860	Site déjà clôturé
<b>Pnc</b> : périmètre du site restant à clôturer (en m)	0	
<b>Cc</b> : Coût linéaire d'une clôture : 50€/m	50,00 €	
<b>Ne</b> : Nombre d'entrée du site	1	1 seule entrée sur le site
<b>Np</b> : Nombre de panneaux à installer sur le site= Nb entrée + périmètre P/50	18	1 seule entrée sur le site
<b>Pp</b> : prix d'un panneau	15,00 €	Prix fixé à 15 € par l'arrêté du 31 mai 2012
<b>Mc =</b>		<b>270,00 €</b>

**Ms : montant relatif au contrôle des effets de l'installation sur l'environnement****Formule de calcul**

$$MS = Np \times (Cp \times h + C) + CD$$

<b>Np</b> : nombre de piézomètres à installer	3	
<b>Cp</b> : coût unitaire d'un piézomètre	300,00 €	Prix par mètre de piézomètre creusé fixé par l'arrête du 31 mai 2012
<b>h</b> : profondeur des piézomètres	20	
<b>C</b> : coût du contrôle et de l'interprétation des résultats	2 000,00 €	Prix par piézomètre fixé par l'arrêté du 31 mai 2012
<b>S</b> : surface du site (en hectare)	3	Surface décrite sur les relevés cadastraux
<b>Cd</b> : coût d'un diagnostic de pollution des sols.	25 000,00 €	Pour un site de superficie inférieure ou égale à 10 hectares, l'arrêté du 31 mai 2012 fixe : CD = 10 000 + 5000 x nombre d'hectares
<b>Ms =</b>		<b>49 000,00 €</b>

**Mg : montant relatif au gardiennage du site ou à tout autre dispositif équivalent.**

Mg ne pourra être inférieur à 15 000€ (conformément à la note de la DGPR n° BSSS/2013-265/EF du 20 novembre 2013)

<b>Mg =</b>	<b>15 000,00 €</b>
-------------	--------------------

**Calcul de l'indice d'actualisation des coûts****Formule de calcul**

$$\alpha = (\text{Index} / \text{Index0}) * (1+\text{TVAr}) / (1+\text{TVA0})$$

$\alpha = (128,3 * 6,5345) / 667,7 * (1+20) / (1+19,6)$	indice tp01 de janvier 2011 : 667,7, dernier indice TP01 connu Juin 2023 : 128,3 (coefficient de conversion 6,5345)
---	---

<b>α =</b>	<b>1,29</b>
------------	-------------

**Calcul du montant total des garanties financières M = Sc [Me + α (Mi + Mc + Ms + Mg)]**

Sc =	1,10
Me =	132 607,50 €
Mi =	- €
Mc =	270,00 €
Ms =	49 000,00 €
Mg =	15 000,00 €
α =	1,29
<b>M =</b>	<b>236 783,55 €</b>